

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant MAXTALI ENTERPRISES INC.		Date d'inspection Le 26 mai 2026
Nom de l'établissement Garderie Dragon Day Care		Numéro de permis 2014748
Adresse 105 rue Notre Dame Atholville NB E3N 4T1		Numéro de téléphone (506) 759-4488
Type de permis Garderie éducative à temps partiel	Nombre maximal d'enfants 60	Âges des enfants ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Janel Aubut	Titre du poste Gestionnaire	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;	11(a)	30 juin 2026	
Commentaires: Un employé est sur une liste d'attente pour recevoir la formation de RCR. Dès qu'elle sera reçue, une preuve sera envoyée à l'équipe de délivrance de permis.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	30 juin 2026	
Commentaires: Lorsque l'employé aura reçu sa formation, la preuve sera ajoutée à son dossier.			

Commentaires généraux

- Le ratio est respecté lors de l'inspection de renouvellement.
- Le parc utilisé n'appartient pas à l'exploitant, mais les employés et l'exploitant ont la responsabilité de s'assurer que l'environnement est sécuritaire et propre et qu'il y ait assez d'ombrage pour les enfants présents.

La garderie éducative répondra aux exigences du Règlement sur les permis - Loi sur les services à la petite enfance lorsque la formation de RCR sera réussie par l'employé. Le permis d'exploitation est recommandé.

original signé par
Janel Aubut

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 26 mai 2026

Date

original signé par
Patrick Soucy

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 26 mai 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"